



Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Par **mikado95200**, le **26/01/2011** à **19:16**

Bonjour,rnrnEn tant que tuteur de ma mère qui est en situation d'invalidité, j'ai engagé et déclaré une dame de compagnie pour s'occuper d'elle. Après délibération d'une commission (commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), il a été décidé que cette dame pouvait, si elle le souhaitait, bénéficier de l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse. Notre dame ne sait pas trop quoi en penser. Donc, je voudrais savoir si c'est une bonne chose pour elle de s'affilier et en quoi c'est une bonne chose et si cela va lui coûter quelquechose (car je suppose que tout avantage a un coût) ?rnrnN.B. Cette dame, soit dit en passant, possède une carte de résident (titre de séjour) en règle (= en cours de validité), je le dis au cas où ça changerait quelquechose.